
**Arrêté ministériel - Enregistrement d'armoiries de
personne physique ou d'association familiale**

A.M. 21-04-2021

M.B. 28-05-2021

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel du 21 avril 2021 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivantes :

146. M. Parmentier Hugues, né à Toulouse le 29 juin 1979 : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople. L'écu surmonté d'un heaume d'argent, grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent

Cimier : un trèfle de l'écu

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom

147. M. Elskens Philippe, né à Tirlemont le 13 novembre 1965 : d'azur au drakkar d'or accompagné en chef d'un coeur et d'une roue de même

Devise : nec jactantia nec metu en lettres d'or sur un listel d'azur

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom

148. M. Ronsyn Erwin, né à Lovendegem le 27 janvier 1941 : tranché d'argent et de sable à une branche de ronce feuillée de dix pièces réparties équitablement de l'un en l'autre. L'écu surmonté d'un heaume de tournoi d'argent, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sable et d'argent.

Cimier : un caladrius d'argent.

Devise : ronsyn et fier de l'être, en lettres de sable sur un listel d'argent

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.